



Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE

Date d'impression : 10.11.2007 revue le :

*** 1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise**

- Identification de la substance ou de la préparation
- Nom du produit: **WASH HPL**
- Emploi de la substance / de la préparation **Produit pour l'imprimerie**
- Producteur/fournisseur: **FOURNITURES POUR LES ARTS GRAPHIQUES**
14 rue de l'Épinette – ZAC Épinette – 77165 SAINT SOUPLLETS
- Service chargé des renseignements: **Tél. : 01 60 61 62 03 – Fax : 01 60 61 67 98**

2 Composition/informations sur les composants

- Caractérisation chimique
- Description: **Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**
- Composants dangereux:
CAS: 64742-48-9
EINECS: 265-150-3
naphta lourd (pétrole), hydrotraité
Xn; R 10-65-66
50 - 100%
CAS: 64742-95-6
EINECS: 265-199-0
solvant naphta aromatique léger (pétrole)
Xn, Xi, N; R 10-37-51/53-65-66-67
10 - <25%
- Indications complémentaires: **pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**

3 Identification des dangers

- Principaux dangers: **Xn Nocif**
N Dangereux pour l'environnement
- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement: **Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.**
A des effets narcotisants.
R 10 Inflammable.
R 37 Irritant pour les voies respiratoires.
R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Système de classification: **La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.**



4 Premiers secours

- *Après inhalation:* Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- *Après contact avec la peau:* En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- *Après contact avec les yeux:* Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- *Après ingestion:* Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- *Moyens d'extinction:* CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- *Équipement spécial de sécurité:* Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- *Les précautions individuelles:* Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- *Mesures pour la protection de l'environnement:* En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes. Diluer avec beaucoup d'eau. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- *Méthodes de nettoyage/récupération:* Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.

7 Manipulation et stockage

- *Manipulation:*
- *Précautions à prendre pour la manipulation:* Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Éviter la formation d'aérosols.
- *Préventions des incendies et des explosions:* Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- *Stockage:*
- *Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:* Aucune exigence particulière.
- *Indications concernant le stockage commun:* Pas nécessaire.
- *Autres indications sur les conditions de stockage:* Tenir les emballages hermétiquement fermés.

* 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- *Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:* Sans autre indication, voir point 7.
- *Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:* 64742-48-9 naphtha lourd (pétrole), hydrotraité VME 1200 mg/m³, 197 ppm ExxonMobil 2000
64742-95-6 solvant naphtha aromatique léger (pétrole)
VME 100 mg/m³, 19 ppm ExxonMobil
- *Remarques supplémentaires:* Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- *Équipement de protection individuel:*
- *Mesures générales de protection et d'hygiène:* Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- *Protection respiratoire:* En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- *Protection des mains:* Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- *Matériau des gants :* Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- *Temps de pénétration du matériau des gants :* Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- *Protection des yeux:* Lunettes de protection hermétiques



* 9 Propriétés physiques et chimiques

· Indications générales.

Forme: Liquide

Couleur: Selon désignation produit

Odeur: Caractéristique

· Changement d'état

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: > 160°C

· Point d'inflammation: 36°C

· Température d'inflammation: 240°C

· Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion:

Inférieure: 0,6 Vol %

Supérieure: 7,5 Vol %

· Pression de vapeur à 20°C: 5 hPa

· Densité à 20°C: 0,805 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Entièrement miscible

· Teneur en solvants:

Solvants organiques: 20,0 %

10 Stabilité et réactivité

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· Réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

· Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

· Toxicité aiguë:

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification: 64742-48-9 naphtha lourd (pétrole), hydrotraité

Oral LD50 > 5000 mg/kg (rat)

Dermique LD50 > 3000 mg/kg (rab)

64742-95-6 solvant naphtha aromatique léger (pétrole)

Oral LD50 > 6800 mg/kg (rat)

Dermique LD50 > 3400 mg/kg (rab)

Inhalatoire LC50/4 h > 10,2 mg/l (rat)

· Effet primaire d'irritation:

· de la peau: Pas d'effet d'irritation.

· des yeux: Pas d'effet d'irritation.

· Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

· Indications toxicologiques complémentaires: Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants: Irritant

* 12 Informations écologiques

· Effets écotoxiques:

· Remarque: Toxique chez les poissons.

· Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol. Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton. Toxique pour les organismes aquatiques.

13 Considérations relatives à l'élimination

· Produit:

· Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage



14 Informations relatives au transport

- *Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):*
- *Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train): 3 Liquides inflammables.*
- *Indice Kemler: 30*
- *No ONU: 1993*
- *Groupe d'emballage: III*
- *Etiquette de danger 3*
- *Désignation du produit: 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (pas visqueux) (naphta lourd (pétrole), hydrotraité, solvant naphtha aromatique léger (pétrole))*
- *Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux): · Classe IMDG: 3*
- *No ONU: 1993*
- *Label 3*
- *Groupe d'emballage: III*
- *No EMS: F-E,S-E*
- *Marine Pollutant: Non*
- *Désignation technique exacte: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy, Solvent naphtha (petroleum), light arom.)*
- *Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:*
- *Classe ICAO/IATA: 3*
- *No ID ONU: 1993*
- *Label 3*
- *Groupe d'emballage: III*
- *Désignation technique exacte: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy, Solvent naphtha (petroleum), light arom.)*

15 Informations réglementaires

- *Marquage selon les directives CEE: Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.*
- *Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit: Xn Nocif N Dangereux pour l'environnement*
- *Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: naphta lourd (pétrole), hydrotraité solvant naphtha aromatique léger (pétrole)*
- *Phrases R:*
 - 10 Inflammable.
 - 37 Irritant pour les voies respiratoires.
 - 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 - 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 - 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- *Phrases S:*
 - 9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
 - 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
 - 23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols [terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant].
 - 33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
 - 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
 - 57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
- *Prescriptions nationales:*
- *Directives techniques air:*
- *Classe Part en %*
- *NK 20,0*
- *Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.*



16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases R importantes:

10 Inflammable.

37 Irritant pour les voies respiratoires.

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· Service établissant la fiche technique: Département chimie

· Contact: Département chimie

*· * Données modifiées par rapport à la version précédente*